

Vous souhaitez nous aider ?

- Je souhaite adhérer à l'association Les Doigts Qui Rêvent (10€ par an)
- Je souhaite faire un don ponctuel :
- 10€ 20€ 30€ 40€ 50€ 100€ Autre montant :
- Je souhaite faire un don mensuel par prélèvement automatique (rendez-vous sur notre site internet www.Ldqr.org rubrique don en ligne)

NOM: Prénom:

Date de naissance: / /

ou NOM de l'organisme:

ADRESSE:

.....

Code Postal: Ville:

Mail: Téléphone:

Facultatif, mais important pour nous si vous êtes parents ou grands-parents d'un enfant déficient visuel.

Prénoms et âges de vos enfants utilisant la modalité tactile:

.....

Date: / /

Signature: 



Adressez ce bulletin d'adhésion // formulaire de dons complété avec un chèque à l'ordre de LDQR
Les Doigts Qui Rêvent - 11 bis, rue des Novalles - BP 93 - 21240 TALANT

Les dons des particuliers à des associations d'intérêt général telles que Les Doigts Qui Rêvent bénéficient d'une réduction de 66% du montant du don et dans la limite de réduction d'impôt à 20% du revenu imposable.

Ce n'est pas très clair ?

En fait, cela signifie que par exemple si vous faites un don de 10€ que vous déclarez aux impôts, l'Etat déduira 6,60€ de vos impôts, donc au final, vous n'aurez payé que 3,40€.

Ce que l'on reçoit	10€	30€	60€	120€ (10€ / mois)	180€ (15€ / mois)	240€ (20€ / mois)
Ce que vous payez	3,40€	10,20€	20,40€	34€	40,80€	61,20€

Un reçu fiscal correspondant à votre don vous sera envoyé afin que vous puissiez le signaler sur votre déclaration d'impôts sur le revenu.